
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente et unième séance – Samedi 18 décembre 2021, à 20 h 30

Présidence de M. Amar Madani, président

La séance est ouverte à 20 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M^{me} Christina Kitsos*, conseillère administrative, *M. Simon Brandt*, *M^{me} Monica Granda*, *M. Nicolas Ramseier* et *M^{me} Albane Schlechten*.

Assistent à la séance: *M^{me} Frédérique Perler*, maire, *M^{me} Marie Barbey-Chappuis*, vice-présidente, *MM. Sami Kanaan* et *Alfonso Gomez*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 13 décembre 2021, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle Obasi (OMM) pour samedi 18 décembre 2021 à 8 h, 10 h 30, 14 h, 16 h 30, 20 h 30 et 22 h 15, lundi 20 décembre 2021 à 17 h 30 et 20 h 30 et mardi 21 décembre 2021 à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. J'aimerais juste vous rappeler que, si vous avez des amendements pour le troisième débat, vous pouvez d'ores et déjà les déposer.

4. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances et des commissions spécialisées chargées d'examiner le projet de budget 2022 (PR-1470 A/B/C/D)¹.

Suite du deuxième débat

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 22, Service 5002, Service de la petite enfance, politique publique 54, Famille et jeunesse, groupe de comptes 30, Charges de personnel.

Le président. L'amendement 33, déposé par le Parti libéral-radical, demande une diminution de 164 348 francs correspondant à la suppression du nouveau poste d'adjoint-e de direction au Service de la petite enfance prévu dans le projet de budget 2022 amendé par le Conseil administratif. La somme correspondant à cette suppression servirait à la diminution du déficit budgétaire de la Ville.

M^{me} Alia Meyer (PLR). Je m'exprimerai au sujet des amendements 33 et 34. Nous les avons déposés pour demander la suppression des deux postes respectivement d'adjoint-e de direction et de gestionnaire de dossiers au Service de la petite enfance. Vu que ces postes ont été ajoutés en novembre 2021 dans le projet de budget 2022 amendé par le Conseil administratif, ils n'étaient pas nécessaires en septembre et ne le sont donc toujours pas, trois mois plus tard, alors que nous sommes face à un budget complètement déficitaire où il n'y a aucune mesure pour un retour à l'équilibre. Par conséquent, on peut se passer de ces postes.

Mis aux voix, l'amendement 33 est refusé par 36 non contre 19 oui.

¹ Rapports, 4205.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 22, Service 5002, Service de la petite enfance, politique publique 54, Famille et jeunesse, groupe de comptes 30, Charges de personnel.

Le président. L'amendement 34, également déposé par le Parti libéral-radical, demande une diminution de 82 907 francs correspondant à la suppression du nouveau poste de gestionnaire de dossiers à 80% au Service de la petite enfance prévu dans le projet de budget 2022 amendé par le Conseil administratif. La somme correspondant à cette suppression servirait à la diminution du déficit budgétaire de la Ville.

Mis aux voix, l'amendement 34 est refusé par 38 non contre 19 oui.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 22, Service 5002, Service de la petite enfance, politique publique 54, Famille et jeunesse, groupe de comptes 30, Charges de personnel.

Le président. L'amendement 35, lui aussi déposé par le Parti libéral-radical, demande une diminution de 73 048 francs correspondant à la suppression du nouveau poste d'architecte à 50% au Service de la petite enfance prévu dans le projet de budget 2022 amendé par le Conseil administratif. La somme correspondant à cette suppression servirait à la diminution du déficit budgétaire de la Ville.

M. Sebastian Aeschbach (PLR). Mesdames et Messieurs, le Parti libéral-radical vous propose ici la suppression du nouveau poste d'architecte à 50% prévu au Service de la petite enfance. Cet amendement a déjà été évoqué et traité en commission, il l'est à nouveau en séance plénière ce soir. J'interviens juste pour rappeler les raisons qui nous guident.

En premier lieu, il paraît étonnant de recruter un architecte – même à 50% – pour contrôler la conformité de crèches, sachant que leur construction est soumise à un cahier des charges intense et compliqué. Cela laisserait croire qu'elles sont mal construites dès le départ!

Deuxièmement, le Conseil administratif prévoit de recruter un architecte dont le poste, en équivalent temps plein, correspond à un salaire annuel de plus

de 140 000 francs. Mais pour faire quoi, finalement? Pour contrôler la conformité des bâtiments abritant des institutions de la petite enfance. Au sein de notre groupe et en commission, nous avons estimé que la Ville aurait certainement un problème de recrutement, avec ce job fort peu passionnant pour un architecte.

En dernier lieu – et c’est peut-être le point le plus étonnant – si on revient en arrière dans l’histoire, comme me l’ont confirmé ceux qui siègent dans cet hémicycle depuis plus longtemps que moi, il y avait jadis un poste d’architecte, mais la personne en charge est partie à la retraite et, à défaut d’activité, le poste a été abandonné. On se demande évidemment pourquoi on aurait urgemment besoin d’un architecte aujourd’hui, puisque la personne qui assumait cette fonction précédemment est partie et que son poste n’a pas été renouvelé.

Mis aux voix, l’amendement 35 est refusé par 40 non contre 25 oui.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 22, Service 5003, Ecoles et institutions pour l’enfance, politique publique 21, Scolarité obligatoire, groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d’exploitation.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 21, Service 5001, Direction, politique publique 34, Sports et loisirs, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Fédération des colonies de vacances du canton de Genève, page 45, Subventions).

Secrétariat général.

Page 28, Service A800, Conseil administratif, politique publique 34, Sports et loisirs, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Association suisse des sous-officiers, page 50, Subventions).

Le président. L’amendement 36, déposé par le Parti socialiste, demande une augmentation de 7100 francs en faveur de la Bâtie des enfants et propose les compensations suivantes: une diminution de 4100 francs correspondant à la suppression de la subvention destinée à la Fédération des colonies de vacances du canton de Genève et une diminution de 3000 francs correspondant à la suppression de la subvention destinée à l’Association suisse des sous-officiers.

M^{me} Dorothée Marthaler Ghidoni (S). Voilà une demande d'augmentation budgétaire qui va plaire à la droite, étant donné qu'elle concerne le terrain. Notre amendement demande en effet une augmentation de 7100 francs, afin de proposer des activités de médiation culturelle en lien avec l'environnement pour les plus petites et les plus petits. Il s'agit de soutenir le financement d'un programme d'activités mis en œuvre depuis septembre dernier et qui rencontre un franc succès – succès partagé avec une quinzaine d'associations qui participent à la mise en œuvre de ce programme. C'est fort de ce succès que le Parti socialiste vous invite, Mesdames et Messieurs, à soutenir l'amendement proposé par lui-même et intitulé «Hausse du budget affecté à la Bâtie des enfants», pour un montant de 7100 francs. (*Applaudissements.*)

M^{me} Corinne Bonnet-Mériier (EàG). Ensemble à gauche soutient, bien évidemment, cet amendement pour la Bâtie des enfants. On y trouve de quoi les ouvrir au monde qui les entoure. Ils expérimentent des matières et des sons lors d'ateliers chaque fois très bien pensés pour leur développement. La Bâtie des enfants, c'est un magnifique endroit arboré et aménagé pour permettre la détente et la créativité. Grâce aux dizaines d'heures d'activités offertes aux enfants dès l'âge de 2 ans et à leurs familles, chacun et chacune peut se familiariser en intérieur et en extérieur avec la nature et la biodiversité. Pour continuer à profiter de ce lieu extraordinaire pensé pour les enfants, nous vous invitons à soutenir cet amendement, Mesdames et Messieurs.

M. Vincent Milliard (Ve). Des activités pour les enfants dans un écrin de verdure: les Verts et les Vertes soutiendront cet amendement. (*Applaudissements.*)

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Là encore, c'est une démonstration de ce que nous avons déjà observé auparavant. On nous a parlé du Fonds «Energie et climat» ou de la promotion de l'électromobilité, par exemple, mais en nous disant que les compensations posaient problème. Eh bien, voilà de nouveau un exemple de fausse bonne idée!

C'est sûr, la Bâtie des enfants est une excellente chose et il faut absolument la soutenir. Mais vouloir compenser ce soutien en puisant dans la subvention destinée à la Fédération des colonies de vacances du canton de Genève, c'est vraiment demander une compensation inique! Cette fédération travaille énormément avec tous les enfants, elle rend service à énormément d'enfants dont les familles n'ont pas forcément les moyens de les envoyer en colonie de vacances. Je trouve un peu mesquin de vouloir prendre 4100 francs sur la subvention destinée à cette fédération, sachant le bien social qu'elle procure à beaucoup d'enfants qui n'ont

pas la possibilité de voyager en été. J'estime qu'il est assez regrettable de faire une coupe à ce niveau-là.

Je vous enjoins donc, Mesdames et Messieurs, de ne pas voter – malheureusement – cet amendement.

M. Pascal Altenbach (UDC). On va parler de l'ASSO Genève, qui est la section genevoise de l'Association suisse des sous-officiers. Il y a une section dans chaque canton de la Suisse. L'ASSO Genève réunit les sous-officiers – parfois des officiers et des soldats – qui sont domiciliés dans notre canton.

Soit dit en passant, il n'y a pas plus démocratique au monde que notre armée de milice, où tout officier a commencé lui-même comme soldat. Rappelons en effet que notre armée de milice permet à des générations de soldats citoyens de se former en tant que tels et de monter en grade, puis d'accéder à des responsabilités de commandement, expérience utile pour toute une vie. L'armée est une véritable école de formation et de rencontre entre jeunes de tous les cantons, germanophones, francophones, italophones, romanches. C'est le propre de la Suisse que d'avoir une armée du peuple et non une armée de métier, c'est-à-dire une armée contrôlée par le peuple, qui y participe lui-même via les jeunes hommes appelés et les jeunes femmes volontaires.

La section genevoise de l'Association suisse des sous-officiers réunit des générations de soldats et de sous-officiers citoyens. Cette association leur permet de se retrouver, de partager des expériences ainsi que des activités sportives et militaires et de participer à des événements officiels, comme ils l'ont fait pendant leur école de recrues.

Pourquoi supprimer la subvention accordée depuis plusieurs années à cette association de sous-officiers composée uniquement de bénévoles – tout comme la Fédération des colonies de vacances du canton de Genève, dont nous venons de parler? On le constate: c'est pour augmenter le montant affecté à la Bâtie des enfants, qui est un espace de jeux de la Ville comprenant par ailleurs deux bâtiments destinés aux écoles, aux maisons de quartier et aux crèches situées à proximité du bois de la Bâtie. La Bâtie des enfants – qui est très bien, au demeurant – concerne le Service des écoles et institutions pour l'enfance, soit un secteur de la Ville déjà largement pourvu en argent.

Alors, pourquoi ratiboiser deux subventions, soit celle de la Fédération des colonies de vacances pour les enfants du canton de Genève, où la part des bénévoles est très importante, et celle de l'Association suisse des sous-officiers, composée elle aussi de bénévoles – de jeunes hommes et de jeunes femmes, pour la plupart – qui vivote avec le paiement des cotisations de ses adhérents? Ces deux associations concernent la jeunesse, mais aussi les moins jeunes, ce qui favorise

bien évidemment l'intergénérationnel. On va casser l'enthousiasme de bénévoles, de familles entières et des jeunes qui y sont associés. Mauvais message donné à la population!

L'Association suisse des sous-officiers, qui nous occupe présentement, encourage l'élan juvénile de beaucoup de jeunes soldats et sous-officiers qui ont consacré et consacrent des mois et des années à la défense armée de notre territoire. C'est toujours le même principe ridicule: raboter de-ci de-là, pour transférer des montants sur une autre ligne budgétaire. On déshabille Paul pour habiller Jacques! Or la colonne vertébrale de notre armée est fortement citoyenne, c'est-à-dire démocratique: elle impressionne les autres pays, dont certains imitent notamment son organisation. C'est le cas, par exemple, de l'Etat d'Israël, qui a calqué son organisation sur celle de notre armée au point que c'est quasiment un copié-collé. Notre armée est la plus démocratique et populaire du monde!

Il ne s'agit pas ici de millions ou de milliards de francs supplémentaires pour du matériel militaire, mais de la vie citoyenne chez nos jeunes hommes et jeunes femmes qui s'enthousiasment pour la fraternité sous les drapeaux et dans la vie civile. Et on va mégoter quant à cette petite subvention pour l'Association suisse des sous-officiers, alors qu'au cours des années précédentes elle lui avait été accordée, à l'évidence, par une grande majorité de notre assemblée!

La gauche ne se grandit pas en s'attaquant à la Fédération des colonies des vacances du canton de Genève destinée aux jeunes; elle ne se grandit pas non plus en s'attaquant à la section genevoise de l'Association suisse des sous-officiers, qui est animée à 70% par de jeunes bénévoles. Sans vouloir offenser personne, il faut arrêter de mégoter et de vouloir casser l'activité d'enfants qui partent en colonie de vacances ou de jeunes militaires qui se retrouvent entre eux. Veut-on qu'au lieu d'être en plein air pour des activités sportives ils moisissent devant des écrans d'ordinateur ou des téléviseurs, vivant leur vie par procuration et par le truchement de fictions cinématographiques?

Votons, comme l'an dernier, cette subvention destinée à l'Association suisse des sous-officiers, qui est surtout une association sportive et qui favorise la solidarité citoyenne entre les jeunes. Ceux-ci ont déjà fait cadeau à la nation de mois et d'années de service militaire pour notre défense, dans un monde menacé par l'égoïsme, l'individualisme, le repli sur soi et finalement la haine de soi. Beaucoup de jeunes ont l'impression que l'on n'attend rien d'eux, alors que la jeunesse se caractérise par l'enthousiasme et le don de soi.

Votons cette subvention et arrêtons de jouer avec la rûpe à fromage pour gratouiller un peu d'argent de-ci de-là. La Bûte des enfants, c'est très utile pour les petits. Mais la Fédération des colonies de vacances du canton de Genève et l'Association suisse des sous-officiers concernent aussi des enfants et de jeunes adultes généreux pour notre pays. Votons donc cette subvention, comme on l'a

déjà fait les années précédentes! L'Union démocratique du centre la votera et refusera, par conséquent, cet amendement du groupe socialiste.

M. Alain Miserez (PDC). Je me permets de prendre la parole pour dénoncer, à l'instar de mon collègue de Kalbermatten, une nouvelle preuve crasse d'un dogmatisme pas du tout éclairé! Vouloir ôter une subvention à la section genevoise d'une association patriotique comme l'Association suisse des sous-officiers, qui soutient les jeunes militaires et la tradition genevoise, c'est tout bonnement inique!

L'Association suisse des sous-officiers est l'avant-dernière qui offre encore des couronnes de fleurs lors de la cérémonie à la mémoire des soldats de Genève morts au service de la patrie, au parc Mon-Repos, et qui célèbre la mémoire des personnes décédées pour la protection patriotique du territoire genevois. C'est l'avant-dernière association qui défile encore lors de la cérémonie de commémoration du débarquement des troupes confédérées au Port Noir, le 1^{er} juin, un événement grâce auquel le Canton de Genève a tout simplement pu exister, dès 1815. Comme cela a déjà été souligné, cette association fait essentiellement partie de la Ville de Genève, puisqu'elle siège à la Maison Dufour. Elle s'intègre donc dans un tissu associatif important pour notre cité. Ses membres font du sport et soutiennent le sport.

Or là, on nous dit simplement: «On va enlever les 3000 francs de l'Association suisse des sous-officiers pour augmenter le budget affecté à la Bâtie des enfants.» Très bien! Mais qui va trouver cette somme pour soutenir les sous-officiers? Je trouve cet amendement clairement dogmatique. Cette problématique me semble liée à une volonté de créer un précédent, alors que ces jeunes s'engagent pour notre collectivité. En effet, la majeure partie de ces militaires étaient là pendant la pandémie de Covid-19 pour faire passer les tests; ils étaient présents et ont donné de leur temps, alors qu'ils étaient encore réservistes.

La décision du Parti socialiste de «sucrer» simplement cette subvention est clairement problématique à nos yeux. Ne pas aimer l'armée, c'est une chose. Faire en sorte de casser une association qui œuvre pour le bien commun, c'en est une autre! Le Parti démocrate-chrétien est complètement opposé à la suppression de cette subvention pour l'ASSO Genève.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je fais complètement miens les propos qui viennent d'être tenus par M. Alain Miserez. Effectivement, je crois que supprimer les subventions destinées à ces deux associations est une bien mauvaise idée. La Bâtie des enfants, c'est très bien, mais je pense que le Parti socialiste aurait pu réfléchir un peu plus pour trouver une compensation plus efficace – ou plus intelligente, dirais-je.

Mesdames et Messieurs les socialistes, vous privez de leur subvention la Fédération des colonies de vacances du canton de Genève et l'Association suisse des sous-officiers, laquelle est active sur notre territoire, comme vient de le dire mon collègue. Et elle est la seule à honorer encore les soldats qui ont donné leur vie pour défendre la patrie! Elle organise aussi beaucoup d'activités sportives, et je pense qu'elle mérite d'être soutenue. Nous refuserons donc cet amendement, à cause de ces deux compensations proposées qui sont totalement inadéquates et même iniques!

M^{me} Dorothée Marthaler Ghidoni (S). Je tiens à rassurer mon préopinant du Parti démocrate-chrétien – vous lui transmettez mes propos, Monsieur le président. La Fédération des colonies de vacances du canton de Genève nous a assurés elle-même qu'elle n'avait pas besoin de la subvention de la Ville de Genève. Mesdames et Messieurs, vous pouvez donc voter le cœur léger cette augmentation de la subvention accordée à la Bâtie des enfants.

M. Maxime Provini (PLR). Le Parti libéral-radical ne soutiendra pas non plus cet amendement. Nous trouvons assez regrettable de chercher un montant aussi faible – on parle ici de 7100 francs – en retirant 4100 francs de la subvention destinée à la Fédération des colonies de vacances du canton de Genève, quand bien même on vient d'entendre qu'elle ne serait éventuellement pas opposée à cela, et 3000 francs de la subvention destinée à l'Association suisse des sous-officiers. C'est assez regrettable.

Il y avait dans ce budget d'autres lignes qui auraient pu servir à cela et auxquelles on aurait pu penser. Par exemple, celle de 180 000 francs intitulée «Subventions et allocations diverses et imprévues». Pourquoi n'avez-vous pas plutôt proposé celle-là, Mesdames et Messieurs les socialistes? Ou des lignes à 100 000 francs comme celle de la subvention destinée à la fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator (GESDA)? Dans des subventions de ce type-là, on aurait peut-être pu prendre 2000 francs par-ci, 3000 francs par-là, au lieu de couper net des subventions entières.

Les auteurs de cet amendement veulent enlever 4100 francs à la Fédération des colonies de vacances du canton de Genève qui, comme l'a rappelé mon collègue M. de Kalbermatten, œuvre pour le bien-être des enfants sur notre territoire. Et comme cela a aussi été rappelé par mon collègue M. Miserez, l'Association suisse des sous-officiers est une entité pour laquelle il faut avoir un minimum de respect. Ce sont des gens qui s'engagent pour servir notre pays et pour le défendre, si nécessaire. C'est faire preuve d'un vrai manque de respect envers leurs services pour notre pays que de leur retirer 3000 francs. 3000 francs ponctionnés là, sur un

budget municipal de 1,3 milliard de francs... On aurait quand même pu trouver un peu mieux!

Des voix. Bravo! (Applaudissements.)

M. Ahmed Jama (S). Ma collègue M^{me} Marthaler Ghidoni a très bien dit que la Fédération des colonies de vacances du canton de Genève n'avait pas besoin de cette somme. Le Parti socialiste a fait la démarche nécessaire pour s'en assurer. Ne serait-il pas utile que la droite s'en assure aussi, avant de défendre des associations comme celle-là? Le Parti socialiste ne coupe jamais de subventions destinées à des associations qui méritent d'être subventionnées.

Il faut rappeler aussi que l'Association suisse des sous-officiers n'a jamais demandé de subvention à la Ville de Genève. Mais la droite, qui attaque souvent la gauche à ce sujet, refuse des subventions à des associations qui ont été auditionnées, qui ont fait la demande d'être subventionnées et qui ont effectué les démarches nécessaires. Or la droite vient nous dire aujourd'hui qu'il faut qu'on continue à subventionner une association qui ne l'a jamais demandé et qui n'a jamais été auditionnée par les commissions! Je trouve ça inadmissible!

M. Pascal Altenbach (UDC). Moi, je trouve particulièrement scandaleux qu'on puisse se permettre de parler ainsi des conseillers municipaux ou d'autres personnes qui s'expriment en faveur de l'Association suisse des sous-officiers, et que l'on puisse dire que, parce que celle-ci n'a rien demandé en son nom propre, elle n'a pas droit à une subvention. C'est complètement stupide! C'est complètement idiot! Et ça permet justement de détourner le débat de l'utilité de cette association et des racines profondes qu'elle a dans notre pays. C'est une honte, de parler comme ça! Une honte! C'est de la vilénie, ça!

Le président. Monsieur Daniel Sormanni, vous avez demandé la parole?

M. Daniel Sormanni (MCG). Oui, Monsieur le président. Je suis choqué par les propos de M. Jama. J'avais cru qu'il était plus modéré que ça! Alors, j'aimerais quand même rappeler à l'Alternative: toutes ces subventions que vous nous avez demandées pour des associations dont on ne connaissait même pas le nom ni l'existence et que vous nous avez imposées lors du débat sur le budget à la commission des finances, celles-là non plus, elles n'ont jamais rien demandé! Celles-là non plus, on ne les connaît même pas! Celles-là non plus, elles n'ont jamais fait

de demande! Mais c'est vos petits copains! De la gauche! Vos copains des Verts! Ou d'Ensemble à gauche! Et alors ceux-là, il faut leur donner les yeux fermés et gaspiller l'argent de la République! Mais ceux qui luttent pour la patrie, vous leur crachez à la figure! Parce que c'est ça, que vous êtes en train de faire! C'est une honte! Vous ne méritez pas d'être Suisse! (*Vives réactions dans la salle.*)

M. Ahmed Jama (S). J'ai reçu tout à l'heure de la part d'un élu démocrate-chrétien un journal officiel – un journal suisse et genevois! – dans lequel l'Association suisse des sous-officiers déclare officiellement qu'elle n'a jamais fait de demande de subvention. Donc, merci de balayer devant vos portes! (*Applaudissements et brouhaha.*)

Le président. Je pense qu'on a épuisé les 3000 francs...

M. Pascal Altenbach (UDC). On connaît M. Jama, il avait déjà parlé de ça il y a trois ans... Il était allé inventer une histoire comme quoi un membre de l'Association suisse des sous-officiers de je ne sais plus quel canton s'était exprimé de manière raciste. Or on s'est aperçus que cette personne ne faisait même pas partie de l'Association suisse des sous-officiers! C'est encore des vilénies! M. Jama s'acharne. Il s'acharne sur ce qui fait la colonne vertébrale de notre pays, l'indépendance de notre pays. Ce monsieur n'aime pas l'armée, et il trouvera n'importe quoi – mais les moyens les plus mauvais et les plus retors – pour disqualifier cette association, qui est honorable et qui a des racines profondes dans notre pays, je le répète. M. Jama est un scandaleux! Et je le répète!

M. Daniel Sormanni (MCG). Je rappelle quand même à ce Conseil municipal que la subvention de l'Association suisse des sous-officiers a été votée dans le cadre du budget 2020, puis du budget 2021. Cette association l'a reçue, d'ailleurs, et elle en est bien heureuse. Telle est la raison pour laquelle cette subvention figure dans le projet de budget 2022.

Je pense que certains seraient peut-être bien inspirés d'aller chaque année à la cérémonie à la mémoire des soldats de Genève morts au service de la patrie, au parc Mon-Repos, ne serait-ce que pour s'incliner devant ceux qui ont lutté pour défendre notre patrie! Notre patrie suisse! Or ce sont les sous-officiers de cette association qui amènent la couronne – et qui la payent de leur poche, d'ailleurs. Par conséquent, je pense que le minimum qu'on pourrait faire, ce serait au moins de les respecter. Je n'ai jamais vu un élu de gauche à la cérémonie au parc Mon-Repos! J'y suis chaque année, et je n'en ai pas vu un seul! Honte à vous!

Le président. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre visant à clore le débat sur cet amendement. Je la mets aux voix.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 38 oui contre 33 non.

Le président. Deux personnes inscrites doivent encore prendre la parole: M. Olivier Gurtner et M^{me} Dorothée Marthaler Ghidoni.

M. Olivier Gurtner (S). J'aimerais juste rappeler très rapidement deux ou trois petites choses. J'ai entendu des phrases comme «M. Ahmed Jama ne mérite pas d'être Suisse», «M. Ahmed Jama est une honte», «Je n'ai jamais vu des élus de gauche aller à une cérémonie patriotique»... (*Vives réactions dans la salle.*) Pardon? Nous parlons bien toujours de l'amendement en cours, n'est-ce pas? Monsieur le président, à quel amendement en sommes-nous?

Le président. Poursuivez, Monsieur le conseiller municipal.

M. Olivier Gurtner. On en est à quel amendement, Monsieur le président?

Le président. A l'amendement 36.

M. Olivier Gurtner. 36... Mais on a voté? (*Brouhaha.*) Très bien, donc nous en sommes toujours à l'amendement 36. Je continue ma prise de parole. Je reprends. On a entendu des mots très graves énoncés juste maintenant par le Mouvement citoyens genevois, qui a dit: «M. Ahmed Jama ne mérite pas d'être Suisse.» Nous avons entendu aussi: «M. Jama est une honte», «On n'a jamais vu d'élus de gauche venir à des cérémonies patriotiques», «On n'a jamais vu des personnes de gauche venir présenter des couronnes aux cérémonies du 11 novembre». Vous avez oublié de mentionner la cérémonie du 31 décembre, c'est bien dommage! Quand on fait la leçon, on essaie de bien savoir ce qu'on dit! Il y a encore d'autres cérémonies importantes, comme celle du 1^{er} juin.

Ces attaques, ces arguments, ces manières de personnaliser les débats – en plus, avec des mensonges éhontés, des raccourcis faciles et des qualificatifs odieux – sont une véritable honte pour ce Conseil municipal! Une véritable honte pour une partie de la minorité de ce parlement qui ferait bien, si elle se veut patriote,

si elle se veut respectueuse des concitoyennes et concitoyens, des membres d'une même communauté dans une ville comme Genève, de contenir son langage et de réfléchir avant de l'ouvrir! Merci! (*Applaudissements.*)

(Ndlr: à la suite de ces échanges, le Bureau du Conseil municipal a été saisi et a fermement condamné ces propos. Il a pris les mesures qui s'imposaient en vertu de l'article 40A du RCM).

Le président. Je passe au vote de cet amendement. (*Vives réactions dans la salle.*)

Mis aux voix, l'amendement 36 est accepté par 40 oui contre 28 non.

(Brouhaha.)

*Département de la cohésion sociale et de la solidarité.
Page 25, Service 5008, Service de la jeunesse,
politique publique 54, Famille et jeunesse,
groupe de comptes 30, Charges de personnel.*

*Département de la sécurité et des sports.
Page 17, Service 4006, Service de la police municipale,
politique publique 11, Sécurité publique,
groupe de comptes 30, Charges de personnel.*

Le président. L'amendement 37, déposé par le Parti socialiste et Ensemble à gauche, demande une augmentation de 244 108 francs pour renforcer l'équipe de travail social hors murs du département de la cohésion sociale et de la solidarité. La compensation proposée consiste en une diminution équivalente des charges de personnel au Service de la police municipale dans le département de la sécurité et des sports.

M^{me} Oriana Brücker (S). Mesdames et Messieurs, avec Ensemble à gauche, le groupe socialiste vous propose un amendement afin de créer deux nouveaux postes en équivalent temps plein de travailleuses et travailleurs sociaux hors murs (TSHM). Cela équivaut à une dépense de 244 108 francs.

Pourquoi engager de nouveaux TSHM? Premièrement, parce que ces professionnels offrent un service unique de prévention à la Ville. Deuxièmement, parce que l'équipe de TSHM actuellement en place en Ville de Genève est sous-dotée. A titre d'exemple, si on voulait atteindre dans notre commune le même taux de couverture de TSHM par jeune qu'à Vernier, on devrait tripler le nombre de nos TSHM.

Qu'est-ce qu'un travailleur social hors murs? C'est un éducateur social, un médiateur qui travaille en immersion. Il se déplace dans les zones sensibles, il le fait sans uniforme et il va à la recherche des jeunes qui sont en situation de vulnérabilité ou de rupture sociale. Il travaille en réseau, établit des liens de confiance avec les jeunes et les aide à élaborer des projets de vie ou des projets collectifs en mobilisant leurs ressources personnelles. Un TSHM est aussi un médiateur en situation de conflit entre les jeunes et les habitants des quartiers. C'est un professionnel qui joue un rôle de prévention sociale et qui est absolument essentiel pour le lien social entre les habitants, pour l'établissement de relations plus harmonieuses.

A Genève, les premiers TSHM ont été engagés au début des années 1990. Au fil des années, les besoins de notre jeunesse se sont complexifiés. Aujourd'hui, la nécessité d'avoir des TSHM est devenue encore plus forte, car la crise due au Covid-19 a poussé nos jeunes dans la rue et, surtout, elle les a enfermés dans un présent difficile, avec un avenir incertain. Par exemple, le nombre de places d'apprentissage a chuté à cause du Covid-19, avec pour conséquence que le nombre de jeunes qui restent sur le carreau a augmenté, ainsi que la durée de leur désœuvrement.

Alors, que faire? Que faire avec ces groupes de jeunes qui passent leurs journées, leurs soirées, leurs nuits sur les trottoirs, dans la rue, sur les places, dans les halls d'entrée des immeubles? Faut-il chaque fois appeler des agents de la police municipale (APM)? Pour notre part, nous ne le croyons pas. On en a d'ailleurs la preuve très souvent, ici au Conseil municipal. Par exemple, nous avons entendu il y a quelques jours en commission des pétitions des citoyens qui nous en ont fait la démonstration: appeler chaque fois des APM n'apporte pas les solutions dont on a besoin.

Qu'est-ce qu'un travailleur social hors murs? C'est quelqu'un qui est formé pour aller au contact des jeunes, pour établir des dialogues et les aider à trouver un projet de vie. Les TSHM travaillent en réseau et permettent même aux jeunes de trouver des places de travail. Pour nous, il est donc très important d'augmenter le nombre de TSHM en Ville de Genève, d'autant plus que l'équipe actuelle est sous-dotée.

Nous proposons de compenser l'engagement de deux TSHM en équivalent temps plein en diminuant le budget prévu à la ligne 30 du Service de la police municipale. Pourquoi? Non pas parce que les TSHM devraient faire le travail des

APM ou vice versa, mais justement parce qu'à l'heure actuelle il y a un déséquilibre entre les deux services qui interviennent sur le terrain, l'un en uniforme, l'autre sans uniforme. A titre d'exemple, dans le quartier des Grottes, nous avons 25 policiers pour un travailleur social hors murs. C'est insuffisant et totalement inadapté aux besoins du quartier.

La ligne 30 concerne les charges de personnel. Il est évident que le groupe socialiste n'est pas en train de demander de licencier des gens, ça va de soi! Par contre, chaque année, il y a des départs: des policiers qui demandent à être mutés ou à travailler dans d'autres communes et des policiers qui partent à la retraite. Ce que nous demandons au Conseil administratif par notre amendement, qui est à la fois politique et pragmatique, c'est de travailler de façon transversale entre départements. Je m'explique: nous demandons qu'à partir de 2022, lorsqu'il y aura un départ dans l'équipe des APM, le budget alloué normalement à un poste d'APM soit désormais alloué à un poste de TSHM. Voilà notre amendement. Nous vous remercions de le suivre, Mesdames et Messieurs.

M^{me} Marie-Agnès Bertinat (UDC). Puisque M^{me} Brücker a évoqué le cas de Vernier, alors parlons de Vernier, commune de gauche qui dispose de nombreux travailleurs sociaux hors murs depuis bien des années; elle se vantait d'ailleurs d'être précurseur en la matière. Mais aujourd'hui, on ne peut que constater leur inefficacité, ne serait-ce qu'au Lignon. En effet, la délinquance n'a cessé d'augmenter, les Verniolans sont excédés et les travailleurs sociaux hors murs n'ont malheureusement rien pu apporter de concret face à cette explosion de criminalité chez les jeunes – si ce n'est qu'ils coûtent cher aux contribuables!

En 2022, le Service de la jeunesse augmentera déjà son budget de 365 000 francs par rapport à 2021, tandis que le Service de la police municipale stagne, sachant que l'on manque de policiers municipaux en ville et que six îlotiers seront engagés en 2022 et pris au sein de l'effectif des APM. Ces îlotiers, anciens policiers municipaux, suivront une formation qui, nous l'espérons, sera plus efficace que des travailleurs sociaux hors murs pour prévenir la délinquance. Pour ces raisons, l'Union démocratique du centre s'oppose à cet amendement et vous invite à faire de même, Mesdames et Messieurs.

M. Omar Azzabi (Ve). Messieurs-dames, cher-e-s collègues, sur cet amendement-là, les Verts adopteront ce soir une position «entre deux», c'est-à-dire que nous allons devoir le refuser – et cela, pour des raisons qui ne sont évidemment pas les mêmes que celles de nos alliés, mais pas les mêmes non plus que celles de l'Union démocratique du centre, qui prône le bâton pour répondre aux problèmes sociaux.

La question des moyens qu'on octroie à la police municipale est essentielle. En effet, si on examine le diagnostic local de sécurité, on se rend compte que les habitants demandent constamment des patrouilles pédestres. Or aujourd'hui, en fait, on ne répond pas à cette demande. Il y a des problèmes de harcèlement de rue, des problèmes de vol à la tire, des problèmes de tapage nocturne. Proposer de compenser des postes de policiers municipaux par des postes de travailleurs sociaux hors murs ne répond pas à cette réalité. C'était mon premier point.

Deuxièmement, il faut parler de la complémentarité des métiers. En effet, quand vous opposez le social et la sécurité – ou la prévention, du moins, puisque c'est comme ça que les Verts définissent le rôle de la police municipale, cette prévention sociale qui a aussi des compétences judiciaires –, eh bien, vous ne répondez pas à la nécessité. Dans l'idéal, il faudrait en fait augmenter les moyens à disposition dans ces deux domaines, que ce soit dans le social ou la sécurité. Ce n'est donc pas parce qu'on a des travailleurs sociaux hors murs qui manquent de moyens qu'on doit aller les prendre dans la police municipale, laquelle fait face elle-même à des problèmes de budget et de soutien. Elle fait face aussi à une demande assez répétée de la part du Canton, entre autres. En effet, actuellement, la police municipale de la Ville de Genève assume malheureusement bien trop souvent le rôle de la police cantonale.

Les difficultés des APM sont connues de toutes et tous. A l'heure où l'on parle de remettre en question les moyens de la police municipale, l'une des difficultés des APM est justement l'inconsidération du métier, c'est-à-dire l'insuffisance des moyens mis à la disposition de la police municipale par rapport aux moyens que le Canton, par exemple, octroie à la police cantonale. Une autre difficulté – je pense que la magistrate pourra nous en parler – est assurément un taux d'absentéisme qu'il devient aujourd'hui très compliqué de gérer, avec en plus des effets du Covid-19 qui ont aussi des répercussions sur le déploiement de notre police municipale et sur le travail de prévention très important qu'elle fait sur le terrain.

Evidemment, si on met tout ça dans la balance, on ne va malheureusement pas pouvoir soutenir nos alliés de l'Alternative là-dessus. Le message que nous lançons est le suivant: opposer le social et la sécurité n'apporte malheureusement pas la bonne réponse. C'est pour toutes ces raisons, Messieurs-dames, que les Vertes et les Verts vous invitent à refuser cet amendement. (*Applaudissements.*)

M^{me} Livia Zbinden (EàG). L'essentiel a été dit. On manque de TSHM, cela a été bien expliqué par notre collègue Oriana Brücker. On a évoqué le Covid-19 mais, déjà bien avant la pandémie, on était face à la problématique de la jeunesse qui ne sait pas forcément où aller. On n'a pas de locaux pour accueillir les jeunes, on a des difficultés liées à leur présence dans l'espace public, parce qu'ils sont

livrés à eux-mêmes et génèrent des nuisances pour la population, ça devient un problème pour tout le monde.

La question est simple: comme cela a déjà été dit, on ne peut pas s'en tenir à des logiques uniquement répressives. Pourquoi les TSHM sont-ils importants? Parce qu'ils peuvent venir sur place, interagir et intervenir en amont de ces problèmes. Certes, on peut laisser les choses dégénérer et déclarer ensuite qu'il faut des APM parce qu'il n'y a que la répression qui marche. Mais c'est justement ce que nous voulons éviter! Il n'y a pas assez de TSHM pour la jeunesse dans cette ville, cela a été dit et démontré, c'est quelque chose qu'il faut garder en tête.

Par conséquent, engager deux TSHM supplémentaires nous permettrait justement de pouvoir un tout petit peu compenser le manque actuel et de répondre partiellement aux besoins de la jeunesse, tout en évitant d'en arriver à des logiques répressives. Je pense que c'est assez clair. Ensemble à gauche espère que c'est assez clair: il faut absolument aller dans le sens d'engager deux TSHM pour améliorer au moins un petit peu la situation en amont et ne pas en arriver à des logiques qui sont uniquement répressives.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, là, vraiment, on marche sur la tête! On marche sur la tête, quand on se dit: «Eh bien tiens, si on diminuait les postes d'agents municipaux?» Mais vous savez ce que ça représente? Ça veut dire qu'on leur baisse leur salaire ou qu'on licencie deux personnes! Alors vraiment, cet amendement n'est absolument pas sérieux! Je crois que ses auteurs se moquent du Conseil municipal et de notre exécutif – cet exécutif pourtant largement à majorité de l'Alternative. Vous vous moquez d'eux en faisant ce genre de proposition, Mesdames et Messieurs les socialistes!

Par ailleurs, on peut discuter sur l'efficacité des travailleurs sociaux hors murs. Moi, je ne suis absolument pas convaincu d'une quelconque utilité des TSHM. Mais que leur augmentation soit au moins compensée en prenant sur des postes à l'interne!

Mesdames et Messieurs, je vous rappelle le cas des anciennes Unités d'action communautaire (UAC). Je ne sais pas quelle est leur appellation actuelle, il me semble que ce sont les MSP. Avant les UAC, d'ailleurs, ces entités avaient encore un autre nom. J'aimerais bien savoir ce qu'elles font, à longueur d'année! Personne ne sait quelle est véritablement leur action dans les quartiers. Eh bien, prenez là les ressources internes pour engager des TSHM ou vos correspondants de nuit, dont l'efficacité reste elle aussi à discuter! Même si on admet qu'ils sont efficaces, il faut prendre ces ressources à l'interne. Je le répète, on ne sait pas trop ce que font les anciennes UAC, tout le monde en convient.

A un moment donné, il faut arrêter de faire des propositions complètement farfelues en espérant peut-être obtenir la majorité, puisque vous avez généralement une majorité automatique, à gauche. Mais ce soir, pour une fois, je salue la position des Verts et de M. Azzabi, qui a dit les mots qu'il fallait, qui a tempéré le propos et joué les arbitres. Je l'en remercie, parce qu'il a fait preuve de lucidité, dans cette affaire. Il faut probablement renforcer les moyens des deux côtés: celui de la prévention, mais aussi celui de la sécurité, qui est nécessaire. Je remercie M. Azzabi pour ses sages propos et vous invite donc bien évidemment, Mesdames et Messieurs, à rejeter cet amendement.

M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous sommes assez surpris de cet amendement. On est dans une période où la police municipale est très sollicitée, il y a des attroupements à divers endroits de la ville. Or en ce moment, la police municipale est plutôt en sous-effectif. Vous savez qu'elle intervient non seulement pour faire cesser les incivilités, mais aussi face à des groupes de gens qui sont agressifs, avinés, nombreux. On voit donc mal en quoi un travailleur social hors murs pourrait assumer cette tâche! Je pense que la magistrate nous expliquera plus en détail le quotidien de la police municipale, dont le groupe démocrate-chrétien salue le travail.

J'en viens maintenant à cet amendement qui demande deux postes supplémentaires de travailleurs sociaux hors murs. Là aussi, je dois dire que la politique sociale de proximité est totalement floue à nos yeux. D'abord, il y a quelques années, il y a eu un audit sur les Unités d'action communautaire (UAC). Ses conclusions étaient qu'il y avait beaucoup trop d'employés dans ces UAC, qu'elles n'étaient pas efficaces et que le résultat de leur action n'était pas du tout adéquat. L'audit appelait donc la Ville à revoir la politique des UAC. Suite à cela, M^{me} Esther Alder a fait des modifications et a reformulé un peu le système en transformant les UAC en Antennes sociales de proximité (ASP). Je pense que vous avez du mal à me suivre, Mesdames et Messieurs, mais c'est normal, parce que nous aussi, nous avons du mal à suivre ce qui se passe en Ville de Genève en matière de politique sociale de proximité! Il y a donc eu les UAC et, ensuite, il y a eu les ASP.

Parallèlement, on a eu aussi des travailleurs sociaux hors murs. On nous dit que c'est important, je lis pourquoi sur le site de la Ville de Genève: les travailleurs sociaux hors murs ont pour but, je cite, «de favoriser des relations plus harmonieuses entre tous les groupes de population; d'améliorer la convivialité dans les quartiers; de restaurer le lien social». Je ne vois pas en quoi c'est comparable au travail de la police municipale. Je veux bien faire cet effort intellectuel, mais...

Il y a surtout un fait que nous ne comprenons pas très bien. On constate depuis des années que la jeunesse – surtout dans certains quartiers de la ville – ne se sent

pas du tout soutenue. La délinquance est en augmentation. Il faut donc remettre en question cette politique sociale de proximité qu'on mène à coup d'engagement de différents assistants sociaux, avec un résultat dont l'efficacité interroge vraiment. Or cette interrogation ne vient jamais! Et la réponse qu'on nous apporte, chaque année, c'est quoi? C'est de faire une espèce de millefeuille de politique de proximité où on ne remet pas en cause la couche d'avant, mais où on rajoute de nouveaux engagements en utilisant des termes différents. En plus de tout ce que je vous ai dit, Mesdames et Messieurs, il y a maintenant les correspondants de nuit, qui sont aussi censés créer du lien social, éviter les conflits et lutter contre les incivilités.

Face à cette espèce de micmac, à un moment donné, il faut que le Conseil administratif arrive avec une politique claire en disant quels sont ses objectifs et quels sont les moyens pour les atteindre, avec aussi des mesures de contrôle pour savoir si c'est efficace ou pas et s'il faut reformuler cette politique sociale de proximité. Pour ces raisons, le groupe démocrate-chrétien ne soutiendra pas cet amendement et je vous invite à ne pas le faire non plus. (*Applaudissements.*)

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, je déplore cet amendement qui vient affaiblir la police municipale, alors que les enjeux en matière de sécurité de proximité sont loin de diminuer, bien au contraire. Plusieurs d'entre vous ont rappelé à quel point, depuis la crise causée par le Covid-19, la police municipale est sursollicitée en raison de l'occupation intensive de l'espace public par certains groupes d'individus. Vivre en sécurité est un besoin essentiel pour les citoyens, et c'est la mission que poursuit la police municipale au quotidien. Le dernier diagnostic local de sécurité, un document mandaté par le Canton qui présente les grandes tendances en matière de sécurité publique, relevait que 80% des habitantes et des habitants de notre commune sont satisfaits du travail de la police municipale, laquelle s'engage tous les jours pour créer les conditions d'une véritable tranquillité publique à l'échelle des quartiers.

J'ai entendu tout à l'heure certains représentants de la gauche nous dire que les agent-e-s de la police municipale (APM) travaillaient en fait dans une logique uniquement répressive. C'est méconnaître totalement le métier d'agent de la police municipale! En effet, ces agents privilégient la prévention et la dissuasion chaque fois que cela est possible. Mais il est vrai aussi que, quand il le faut, ils sont dans la sanction en réprimant les comportements inadéquats. Ils utilisent tout le temps ces deux piliers: la prévention et la sanction. La police municipale s'engage aussi dans les quartiers où la cohésion sociale est la plus fragile. Elle fait de la lutte contre les incivilités sa priorité, parce que ces incivilités sont finalement ce qui pèse la qualité de vie des habitants dans les quartiers.

La police municipale privilégie toujours les patrouilles pédestres, très appréciées de la population; cela ressort d'ailleurs du dernier diagnostic local de sécurité. Ces patrouilles pédestres sont notamment appréciées des femmes, qui sont trop souvent victimes de harcèlement de rue. J'imagine que c'est là une problématique qui tient à cœur aux partis de gauche, ils devraient donc être sensibles à l'action de la police municipale en la matière. Celle-ci privilégie également les patrouilles à vélo – vous avez vu, Mesdames et Messieurs, que nous avons lancé cette année la «bike police», dont les premiers résultats sont extrêmement encourageants.

Par ailleurs, la police municipale travaille très étroitement en réseau avec tous les partenaires sociaux dans les quartiers. Je crois donc que le Parti socialiste et Ensemble à gauche méconnaissent le travail des APM et font une erreur avec cet amendement car, si on affaiblit la police municipale soi-disant au profit des TSHM, c'est tout le travail en réseau qui sera finalement affaibli dans nos quartiers et ce sont la sécurité et la cohésion sociale qui en sortiront perdantes.

Certains le rappellent souvent en cours d'année: oui, la situation n'est pas toujours simple au sein de la police municipale. On travaille à l'interne du département sur différentes réformes, notamment au niveau des horaires, pour essayer de faire baisser le taux d'absentéisme. Je rappelle aussi le devoir d'exemplarité, dont je parle régulièrement avec les APM et la commission du personnel.

Mais si la situation n'est pas toujours simple, c'est aussi parce que le travail des APM n'est pas reconnu à sa juste valeur. Quelqu'un a dit que nos agents portaient travailler dans d'autres communes. S'ils le font, c'est parce que les salaires des APM en Ville de Genève ne sont pas attractifs – en tout cas, ils sont moins attractifs que dans de nombreuses communes genevoises. Ce manque de reconnaissance s'illustre aujourd'hui par cet amendement, qui concourt aussi à alimenter cette situation difficile.

Des voix. Bravo!

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. M. Kanaan relevait, à propos de la culture, qu'il ne fallait pas opposer les besoins des grandes institutions à ceux des petites institutions. Eh bien, Mesdames et Messieurs, ça vaut aussi pour la sécurité et le social! Ce n'est pas en diminuant les moyens dévolus à la sécurité que vous améliorerez la situation dans le domaine du social. Je vous enjoins donc de refuser cet amendement. (*Applaudissements.*)

Des voix. Bravo!

Le président. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre déposée par M^{me} Laurence Corpataux qui vise à passer immédiatement au vote sur cet amendement. Je la mets aux voix.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 58 oui contre 16 non.

(Brouhaha et cris sur certains bancs.)

Le président. Mais calmez-vous, Monsieur! Mesdames et Messieurs, vous avez accepté la motion d'ordre et maintenant on va voter sur l'amendement.

Mis aux voix, l'amendement 37 est refusé par 51 non contre 23 oui.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 22, Service 5001, Direction, politique publique 57, Aide sociale et domaine de l'asile, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Hébergement d'urgence, page 47, Subventions).

Département de la cohésion sociale et de la sécurité.

Page 24, Service 5007, Social, politique publique 57, Aide sociale et domaine de l'asile, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Allocation rentrée scolaire, page 49, Subventions).

Le président. L'amendement 38, déposé par le Parti libéral-radical, demande une augmentation de 706 000 francs de la subvention pour l'hébergement d'urgence. La compensation serait une diminution équivalente correspondant à la suppression de l'allocation de rentrée scolaire.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Bien entendu, je ne me fais aucune illusion: cet amendement sera refusé. Néanmoins, il me permet quand même de rappeler qu'à un moment donné il faut faire des arbitrages. Aujourd'hui, on est face à des situations difficiles et on manque de places d'hébergement d'urgence. Je ne sais pas si vous l'avez vu, Mesdames et Messieurs, mais on a pu le constater encore l'autre jour.

Nous aurions pu trouver d'autres utilisations pour le montant économisé grâce à notre amendement, par exemple en le destinant éventuellement aux enfants à besoins spécifiques. Cela signifie qu'il faut délivrer à la population de vraies prestations. Or je rappelle l'historique de l'allocation de rentrée scolaire: elle a été mise en place parce que M^{me} Esther Alder avait un montant non dépensé de 600 000 francs dans son département, en raison de la nouvelle Constitution genevoise qui stipulait que l'aide sociale individuelle était du ressort du Canton. On aurait pu imaginer que, se voyant avec 600 000 francs non dépensés, elle les attribuerait aux restaurants scolaires ou à d'autres domaines où elle savait que les frais allaient augmenter.

Eh bien, non! Elle a imité ce qui se fait en France: une allocation de rentrée scolaire. Seulement voilà: à Genève, il n'y a aucun matériel scolaire à acheter! C'est donc une insulte vis-à-vis du Département cantonal de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), qui fournit aux écoliers les règles, les gommés, la machine à calculer, les cahiers, les livres. Cette allocation de rentrée scolaire, on en parle depuis six ans. Nous avons mis en place un système de bons pour essayer de mieux la faire passer mais, à chaque fois, on se dit: «Est-ce que cette prestation apporte véritablement une amélioration importante à la population?» Non! M^{me} Kitsos a même élargi maintenant l'allocation de rentrée scolaire aux enfants des familles sans papiers; mais comme ces enfants n'ont pas de logement, elle la donne à des associations.

Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous dire que le Parti libéral-radical n'a jamais été contre les aides sociales – mais il faut que ce soient des aides vraiment importantes. Nous proposons donc de transformer l'allocation de rentrée scolaire, actuellement budgétée à hauteur de 706 000 francs, en une augmentation de la subvention pour l'hébergement d'urgence. Vous avez peut-être appris l'autre jour dans les informations que nous sommes dans une situation difficile, avec l'hiver qui arrive et les autres communes qui disent: «On va en discuter au printemps, pour voir ce qu'on pourrait faire.» Dans ce domaine-là, on est face à des situations d'urgence.

Ou alors, on aurait très bien pu destiner ce montant au soutien aux enfants à besoins spécifiques, puisqu'une augmentation de la subvention y relative a été introduite précédemment dans le projet de budget 2022 via un amendement du Conseil administratif. Quant à moi, voilà ce que je vous demande – et le Parti libéral-radical avec moi: c'est de repenser à l'allocation de rentrée scolaire pour attribuer ces 706 000 francs à une vraie prestation sociale qui pourrait concerner le logement d'urgence en hiver ou le soutien aux enfants à besoins spécifiques.

M. Matthias Erhardt (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et les conseillers municipaux, on est au mois de décembre et deux choses reviennent à chaque mois de décembre: l'une, c'est Noël; l'autre, c'est la proposition du Parti libéral-radical d'ôter l'allocation de rentrée scolaire du budget. Ici, on est dans le cérémonial de Noël! On peut presque se réjouir, parce que bientôt ça va être les Fêtes... On a mené un long débat sur cette allocation de rentrée scolaire le 27 avril dernier. On a adopté la délibération amendée de la proposition PR-1358, qui a justement étendu le cercle de ses bénéficiaires aux enfants sans statut légal. Nous – c'est-à-dire les partis de la gauche, y compris les Vertes et les Verts – avons exprimé notre attachement à cette allocation. Je ne vois pas l'utilité de refaire le débat ce soir. On a la mémoire longue – de neuf mois, en tout cas... Donc nous allons bien sûr refuser cet amendement.

M^{me} Frédérique Perler, maire. Je ne reviendrai pas sur les interventions du Parti libéral-radical, mais j'aimerais quand même vous dire ce qui suit, Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux. L'allocation de rentrée scolaire existe depuis 2013. Elle vise à soutenir les parents face à des frais spécifiques et précis liés à la rentrée scolaire. 130 francs sont alloués pour un enfant à l'école primaire et 180 francs pour un enfant au cycle d'orientation.

Je vous rappelle également que, depuis la rentrée scolaire 2021, suite à la décision de votre Conseil municipal dans le cadre du budget 2021, l'allocation de rentrée scolaire est étendue à l'ensemble des élèves, quel que soit leur statut, et octroyée via je ne sais plus quelle association exactement. Ainsi, nous avons ensemble mis un terme à une inégalité crasse entre les enfants qui était liée au statut de leurs parents. L'allocation de rentrée scolaire favorise donc l'égalité des chances pour tous les enfants scolarisés. C'était bien là le projet de M^{me} Esther Alder, lequel connaît un très grand succès, on le voit bien d'année en année. Ce dispositif est une nécessité et un devoir rappelés dans la Convention internationale des droits de l'enfant, à laquelle Genève est très attachée, comme vous le savez toutes et tous.

Si le Conseil administratif comprend bien la nécessité d'augmenter les ressources pour l'urgence sociale, il vous rappelle néanmoins que la facture doit être partagée avec l'ensemble des communes genevoises. C'est donc auprès des autres communes que des ressources supplémentaires doivent être recherchées pour le sans-abrisme. Pour ces raisons, le Conseil administratif est opposé à cet amendement et vous recommande de le refuser pour le bien de tous les enfants à Genève, quel que soit leur statut. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, l'amendement 38 est refusé par 62 non contre 6 oui.

Le président. Avant de passer au prochain amendement, Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que le port du masque est obligatoire dans cette salle. Il y en a certains, parmi vous, qui ont oublié cette obligation...

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 21, Service 5001, Direction, politique publique 29, Formation, autres, groupe de comptes 36, Charges de transfert.

Département de la culture et de la transition numérique.

Page 10, Service 3106, Service culturel (SEC), politique publique 32, Culture, autres, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Orchestre de la Suisse romande (OSR), page 38, Subventions).

Le président. L'amendement 39, déposé par les Verts, demande une augmentation de 20 000 francs afin de créer une nouvelle subvention nominale pour le programme «1 h par m²». La compensation consisterait en une diminution équivalente de la subvention de l'Orchestre de la Suisse romande (OSR).

M. Philippe de Rougemont (Ve). Pourquoi remettre dans le budget 2022 le programme «1 h par m² – un étudiant sous mon toit, chambre contre coups de main»? Eh bien, parce qu'il est exemplaire à de nombreux égards. Rares sont les programmes qui parviennent, à eux seuls, à répondre aussi bien à tous les objectifs du développement durable, à savoir ses objectifs sociaux, économiques et écologiques.

Objectif social: ce programme permet de rompre l'isolement de nombreuses personnes habitant seules et qui font la demande d'y participer. Il crée des liens intergénérationnels, puisque ce sont des personnes en formation qui sont logées et que la plupart des logeurs et logeuses sont des personnes âgées, veufs ou veuves, par exemple. Objectif économique, rempli aussi: on permet ainsi de retarder l'entrée de personnes âgées en maison de retraite. Objectif économique encore: on fait progresser chez nous l'économie des échanges de services non monétaires entre personnes. Objectif écologique, bien sûr: on préserve des ressources du territoire en évitant la construction de bâtiments, on fait reculer le gaspillage d'espaces bâtis dans notre ville – et surtout, on crée du sens.

J'en viens à la compensation. On nous a justifié plusieurs fois le maintien de la subvention de l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) telle quelle en se basant sur le besoin de créer du prestige et du rayonnement pour Genève. Mais c'est là une définition comme une autre de ce qui fait le prestige. En voici une autre conception: Genève développe un programme qui fait le meilleur usage des bâtiments déjà construits, qui met en œuvre la sobriété, qui crée du lien entre les générations et qui crée du sens, qui loge 80 personnes en formation sans devoir construire un foyer de studios supplémentaires. Pour ces raisons, Mesdames et Messieurs, les Vertes et les Verts vous invitent à réintégrer dans le projet de budget 2022 cette subvention pour un programme exemplaire et prestigieux. (*Applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Ah tiens! Cette subvention est encore un dada de la gauche – c'est-à-dire des Verts, du Parti socialiste et d'Ensemble à gauche – et elle a déjà été présentée à la commission des finances lors du débat budgétaire. Mais comme il n'y avait pas de compensation prévue, eh bien, cet amendement a atterri dans les amendements déclaratifs. Son montant n'était d'ailleurs pas de 20 000 francs, en commission, mais de 17 000 francs. Et maintenant, le samedi, c'est 20 000 francs! Si on vote lundi, ce sera 23 000 francs! Tous les deux jours, ça augmente de 3 000 francs! Non, on ne va pas encore ajouter à ce budget un nouveau dada de la gauche.

Ceux-là non plus, je veux dire les responsables du programme «1 h par m²», on ne sait pas ce qu'ils font. Ceux-là non plus, on ne les a jamais entendus. Ceux-là non plus, ils n'ont jamais rien demandé – en tout cas pas officiellement – au Conseil administratif. Par conséquent, quand on nous dit que leur programme est formidable, je veux bien le croire, mais qu'ils commencent par faire une demande au Conseil administratif et elle sera examinée dans le cadre du prochain budget! Cependant je ne crois pas que ce soit la bonne solution.

Et puis alors, venons-en à la compensation prévue: de nouveau l'OSR! Mais vous arrêtez bientôt, à gauche, avec ces compensations prises dans la subvention de l'OSR? Vous n'avez vraiment pas beaucoup d'imagination pour trouver d'autres compensations plus intelligentes! Plus efficaces! Moins invalidantes! Arrêtez de compenser avec l'OSR! Ce sera non, parce que vous voulez compenser cet amendement aux dépens de l'OSR et parce qu'on n'a jamais entendu les responsables du programme «1 h par m²», qui n'ont jamais rien demandé au Conseil administratif. J'ai dit!

M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR). J'emboîterai le pas à notre collègue Matthias Erhardt – vous lui transmettez mes propos, Monsieur le président – qui a dit au cours de son intervention qu'il y avait des rituels dans l'étude du budget.

Eh bien, il y en a un qui est absolument incontournable: c'est celui du débat contre le Grand Théâtre ou l'OSR, d'une manière ou d'une autre. Nous avons pensé qu'à l'aune du troisième millénaire et de l'année 2022, exceptionnellement, ce Conseil municipal avait enfin atteint ce soir un degré de sagesse consistant à ne pas opposer les cultures les unes aux autres, et nous nous en réjouissons...

Le Conseil administratif reprend à son compte les subventions que cette pauvre majorité a votées – je dis «pauvre majorité» parce que, même si vous êtes majoritaires à gauche, il est quand même dramatique que vous en soyez encore à vouloir opposer les cultures! Mesdames et Messieurs, ce n'est plus possible! Nous n'en sommes plus là! Avez-vous entendu, au début des séances de ce jour, que le Conseil administratif avait repris à son compte les amendements que vous aviez déposés contre l'OSR? Vous vouliez décapiter cet orchestre, parce que vous en avez – je ne sais pas pourquoi – contre cette institution qui fait le rayonnement de Genève depuis des lustres et qui porte la culture musicale depuis plus de trois mille ans. Une seule ligne relie Pythagore à Ansermet, vous savez! Je ne veux pas vous faire un cours d'histoire musicale, mais j'en aurais l'opportunité, car ce soir nos interventions ne sont pas limitées dans le temps. Alors, si vous voulez que je vous retrace l'histoire de la musique de Pythagore à Ansermet, vous me le dites et je commence – mais on ne sera pas près de sortir d'ici!

Toujours est-il que l'idée de mettre en lien des étudiants avec des seniors ou des personnes âgées dans le besoin est pratiquée depuis toujours par les musiciens, en particulier par l'OSR! Moi, comme étudiante au Conservatoire, j'étais reçue par mon professeur pour travailler chez lui sur son orgue personnel. Cela se faisait partout! Les moyens que nous n'avions pas en tant qu'étudiants nous étaient évidemment proposés par les professeurs ou les musiciens plus âgés. Tout cela pour dire que ce que vous croyez être une invention ou une avancée de vos rangs, Mesdames et Messieurs de la gauche, est en réalité une reprise pure et simple de ce qui se pratique entre artistes depuis toujours: l'intergénérationnalité, pour ainsi dire.

Il n'y a absolument pas lieu de vouloir amputer ne serait-ce que d'un demi-centime la subvention que nous devons à l'OSR pour tout ce qu'il nous apporte et tout ce qu'il fait – socialement aussi – pour nous, pour Genève. J'ai une question à poser: pourquoi le Conseil administratif, qui n'avait peut-être pas encore complètement découvert cette idée farfelue, n'a-t-il pas repris ces 20 000 francs à son compte? Sachez que quoi qu'il arrive, en tout état de cause, nous irons jusqu'en troisième débat pour ces quelques milliers de francs, car il n'y a pas lieu d'amputer même d'un franc, d'un demi-franc ou d'un centime la subvention d'une institution qui joue pour Genève un rôle essentiel.

M^{me} Maryelle Budry (EàG). Ensemble à gauche soutient ce type d'habitat partagé, car il a été plébiscité – entre autres – par la Plateforme des associations d'aînés de Genève dans sa récente brochure de réflexion sur la typologie des logements adaptés. C'est une excellente initiative que ce programme «1 h par m²», qui est récent. Mis sur pied en 2016 par l'Université, il a tout de suite connu un grand succès. En 2020, 70 tandems ont été constitués, ce qui veut dire que 70 étudiants et étudiantes ont été logés. On a ainsi pu faire l'économie d'une résidence universitaire. C'est pour son art de loger sans rien construire que le programme «1 h par m²» a reçu en 2018 le prix cantonal du développement durable.

Mais évidemment, la recherche de ces logements, la mise en contact de l'hôte et de l'étudiant et le suivi des conventions d'hébergement exigent la présence active de professionnels. Actuellement, il y a deux postes à plein temps. La Ville de Genève a été sollicitée pour soutenir ce programme favorisant les amitiés intergénérationnelles. Je ne vois donc absolument pas de raison de refuser cet amendement et je vous invite à le soutenir sans clivage gauche-droite, Mesdames et Messieurs. (*Applaudissements.*)

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je rejoins toutes celles et tous ceux qui ont dit que le programme «1 h par m²» était une excellente initiative, absolument exemplaire. Simplement, ce que M. de Rougemont n'a évidemment pas précisé, c'est qu'une fois de plus les Verts et les Vertes, notamment, utilisent l'OSR comme tampon et comme source de compensation. Le Conseil administratif – je parle au nom du collège, puisque c'est un dossier qui ne relève pas directement de mon département – peut parfaitement envisager de trouver une solution pour le programme «1 h par m²», notamment via le Fonds Zell, qui est richement doté. Cela a d'ailleurs déjà été dit. On éviterait ainsi de se servir une fois de plus de l'OSR comme d'une espèce de tampon à tout faire pour financer d'autres projets. En l'état, le projet concerné peut être soutenu, mais sans qu'il faille couper dans la subvention de l'OSR. Dans ce sens, Mesdames et Messieurs, je vous invite à refuser cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement 39 est refusé par 49 non contre 24 oui.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 21, Service 5001, Direction, politique publique 34, Sports et loisirs, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Association usagers Bains des Pâquis, page 45, Subventions).

Secrétariat général.

Page 27, Service A004, Relations extérieures et communications, politique publique 59, Domaine social, non mentionné ailleurs, groupe de comptes 36, Charges de transfert (fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator, page 50, Subventions).

Le président. L'amendement 40, également déposé par les Verts, demande une augmentation de 50 000 francs afin de maintenir une subvention nominale pour l'Association des usagers des Bains des Pâquis. La compensation consisterait en une diminution équivalente de la subvention destinée à la fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator (GESDA).

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Tout d'abord, Mesdames et Messieurs, n'allez pas croire que le contenu de l'audit de la Cour des comptes s'agissant des Bains des Pâquis ne nous est pas connu. N'allez pas croire que nous sommes aveugles par rapport à la situation des Bains des Pâquis! Il y a des problèmes, il n'est pas question de s'en dessaisir et de s'en laver les mains. Au contraire, il est question pour nous d'accompagner les personnes qui gèrent ce lieu particulièrement cher à notre cité et à la population genevoise en général.

Mais pour ce faire, il est vrai qu'il nous faut maintenir une subvention, faute de quoi nous n'aurons plus de droit de regard sur la gestion de l'Association des usagers des Bains des Pâquis. Or vous avez décidé, en commission des finances, de lui retirer sa subvention de 245 000 francs. Nous les Verts, nous demandons au Conseil municipal de rétablir en tout cas 50 000 francs de subvention. C'est le seul moyen que nous avons d'accompagner cette institution qui est très chère à la population de la ville de Genève, comme je vous le disais. Ne retirons pas à cette association ce joyau très apprécié, où elle organise énormément d'activités pour la population locale.

Où prendre cet argent? Quelqu'un a parlé tout à l'heure de petits copains et d'arrosages budgétaires, quand nous disions qu'il fallait rétablir certaines subventions. Eh bien, moi, je vous parlerai de grands copains! Nous prendrons donc la compensation de notre amendement dans la subvention de la fondation Geneva

Science and Diplomacy Anticipator (GESDA), pour la simple et bonne raison qu'elle a les moyens de se passer de ces 50 000 francs sur les 100 000 francs que la Ville lui verse annuellement. D'ailleurs, elle a fait une levée de fonds de 10 millions de francs.

De plus, la GESDA s'était engagée à nous donner un certain nombre d'informations qui ne sont pas encore arrivées, c'est pourquoi nous proposons de prendre ces 50 000 francs dans sa subvention. Je vous invite à aller surfer sur la page internet de cette fondation, Mesdames et Messieurs, on y trouve de nombreux articles – environ 400, me dit-on – suite au sommet mondial qu'elle a organisé sur la science et la diplomatie. Surfez donc, pour découvrir qu'effectivement un certain nombre de choses ont été faites, mais de loin pas ce à quoi la GESDA s'était engagée.

En outre, la Ville lui verse le même montant que le Canton, alors que nous n'avons pas du tout le même budget. Il est convenable de prendre là où il y a plus de moyens. Suffisamment de personnes sont susceptibles de soutenir cette fondation pour que nous puissions, nous, aider une petite association utile à toute la population de la ville de Genève.

Il faut aussi avouer que, dès le début, nous avons été un peu empruntés en ce qui concerne la GESDA. Le magistrat a eu tout à fait raison de dire que nous l'avions dans le collimateur, c'est vrai! Mais attention, à force de voler si loin de la population, le pont va casser! Il y a dans les activités de la GESDA un manque d'accessibilité et un manque d'éthique – y compris dans ses statuts, qui ne reprennent qu'une partie de la Déclaration universelle des droits de l'homme et ne parlent pas de l'éthique, par exemple. Ses fondateurs auraient encore aujourd'hui la possibilité de modifier ces statuts et de les améliorer, mais ils n'ont pas entrepris cette démarche, malgré un discours toujours très clair par rapport à leur engagement. Cette modification des statuts de la GESDA aurait eu une portée assez symbolique.

Dans les interventions qu'elle a organisées cette année et qui ont fait l'objet d'énormément de communications, il y avait du très bon monde. Quel beau métier, professeur! Eh bien oui, il y avait là des professeurs, des scientifiques. Mais comme vous avez pu le constater, Mesdames et Messieurs, avec la crise pandémique que nous vivons en ce moment, on est bien loin de l'éthique défendue – en tout cas en paroles – puisque les États se sont mutuellement tiré dans les jambes. Nous-mêmes avons manqué d'alcool pour les lotions hygiéniques. Or les pays européens et les pays extra-européens faisant pourtant partie de l'Europe se sont tiré dans les jambes pour pouvoir obtenir des masques!

Voilà pourquoi le choix de donner une subvention de 50 000 francs à une petite association locale – c'est-à-dire de voir local avec une vision globale – nous

paraît tout à fait justifié. Nous vous remercions vraiment de soutenir cet amendement. (*Applaudissements.*)

M. Arnaud Moreillon (S). Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et les conseillers municipaux, tout d'abord, le Parti socialiste souhaite exprimer ici la reconnaissance profonde qu'il porte à l'Association des usagers des Bains des Pâquis pour tout ce qu'elle met sur pied afin d'animer cet espace poétique, véritable poumon social et culturel de la rive droite. J'imagine que chaque personne qui siège ici a pu profiter d'une animation ou d'une autre, tels les concerts des Aubes musicales, moments suspendus devant un paysage éblouissant où les noctambules croisent les lève-tôt et où toutes et tous viennent profiter de la beauté de l'instant.

Pour autant, toute reconnaissance ne doit pas nécessairement se traduire en subsides, la clause du besoin étant essentielle pour justifier la dépense publique. Ma préopinante verte a passé un peu rapidement – vous lui transmettez cette remarque, Monsieur le président – sur les conclusions de la Cour des comptes, qu'il s'agit de rappeler ici. Je veux citer deux aspects de son rapport d'audit. Le premier est le suivant: «Le risque principal lié à la délégation d'activités a trait à un loyer trop faible que verserait le tiers privé à l'association subventionnée, et dont le manque à gagner serait financé par la subvention publique. Il est donc important que le bénéficiaire d'une subvention démontre qu'il tire pleinement parti des ressources financières générées par les activités commerciales qu'il délègue. Ce principe général de «maximisation» des ressources est d'ailleurs prévu dans les bases légales applicables à la gestion des subventions au sein du Canton et de la Ville de Genève.»

Deuxièmement, on apprend un peu plus loin dans ce rapport que la buvette a produit un chiffre d'affaires de 8 millions de francs en 2019 et que le loyer qu'elle paie à l'Association des usagers des Bains des Pâquis est inférieur à ce qu'il devrait être. La recommandation de la Cour des comptes est la suivante: le surplus de loyer qui serait versé à l'Association des usagers des Bains des Pâquis en se basant sur une fourchette basse d'un loyer à 5% du chiffre d'affaires de la buvette – ce qui correspondrait donc à une économie équivalente réalisée par la Ville de Genève grâce à la baisse de la subvention – pourrait permettre à ladite association de s'autofinancer sans avoir recours à aucune subvention municipale.

L'idée que ce ne serait que grâce à une subvention de la Ville que l'Association des usagers des Bains des Pâquis pourrait être autonome est totalement délirante! Comment dire? La dépendance économique de l'association par rapport à la buvette est claire, mais la dépendance politique de la buvette par rapport à l'association est tout aussi claire, puisque c'est cette dernière qui peut fixer le loyer de la buvette. Les personnes siégeant au comité de l'Association des usagers des Bains

des Pâquis – dont notre excellent collègue Alain de Kalbermatten, que je salue d’ailleurs – sauront protéger son indépendance politique, le Parti socialiste en est certain. Il appelle donc le plénum à rejeter la réintroduction d’une subvention pour l’Association des usagers des Bains des Pâquis. (*Applaudissements.*)

M^{me} Amanda Ojalvo (S). Quant à moi, je prendrai la parole par rapport à la thématique de la GESDA. Les socialistes font part ce soir de leur étonnement face à la proposition de compensation prévue par nos collègues les Verts. Nous ne comprenons pas leur message politique. Que souhaitent-ils exprimer, par le biais de leur amendement?

Celui-ci aurait notamment pour conséquence un désengagement de la Ville de Genève de ses actions visant le renforcement de la Genève internationale. Cet amendement nous apparaît donc comme incompréhensible et incohérent vis-à-vis des objectifs exprimés par le Conseil administratif dans son programme de législature 2020-2025, qui fait du renforcement de la Genève internationale un axe prioritaire. Or c’est là un programme soutenu par les Verts, me semble-t-il... En dépit de ce fait, ils semblent remettre en question leur soutien, ce qui pourrait malheureusement être interprété comme un désir de repli sur soi. Ce n’est ni souhaitable pour Genève, ni compatible avec les ambitions de rayonnement d’une ville multiculturelle, multilatérale et ouverte au monde comme se veut notre belle cité. Je le répète, ce signal pourrait être très mal interprété, aussi bien par les acteurs et actrices de la Genève internationale que par nos partenaires cantonaux et fédéraux. Par conséquent, comme je l’ai annoncé précédemment et comme vient de le dire mon préopinant et cher camarade, les socialistes ne soutiendront pas cet amendement.

M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC). Au Parti démocrate-chrétien, nous accueillons favorablement cet amendement. Pourquoi? Bien sûr, il y a eu un rapport de la Cour des comptes sur l’Association des usagers des Bains des Pâquis qui est assez parlant et sur lequel je ne reviendrai pas. Bien sûr, la subvention de cette association mérite d’être supprimée, à terme. Mais nous débattons maintenant du projet de budget 2022, or il n’est pas souhaitable de supprimer complètement une telle subvention à la veille de l’année suivante, alors qu’il y a des personnes qui travaillent dans l’association concernée, des activités qui sont projetées et un contrat qui la lie à la buvette et ne peut être modifié du jour au lendemain. Une phase de transition doit avoir lieu en 2022. Laisser 50 000 francs de subvention pour cette phase de transition me semble donc une solution tout à fait raisonnable.

Vous le savez, Mesdames et Messieurs, les Bains des Pâquis sont un lieu très apprécié par les Genevoises et les Genevois – mais pas seulement, car c’est

aussi une attraction touristique notoire pour son côté pittoresque. Les gens ne s'attendent pas à ça, à Genève! C'est donc vraiment un lieu important également dans ce sens-là. En outre, c'est un modèle de mixité sociale. Par conséquent, je pense qu'il faut aider l'Association des usagers des Bains des Pâquis à traverser cette crise et l'accompagner dans ce sens.

Pourquoi? On pourrait en effet s'en laver les mains. Je rappelle cependant qu'il y avait déjà eu en 2009 un rapport du Contrôle financier qui pointait un problème de gestion aux Bains des Pâquis. A ce moment-là, le Conseil administratif avait dit qu'il allait faire de l'ordre et regarder ce qui se passait au niveau de leur gouvernance. Eh bien, voilà où est la responsabilité: l'exécutif n'a rien fait! Et on en arrive maintenant à une situation où la Ville fait semblant de découvrir tout à coup cette sous-location évidemment sous-évaluée, ce qui lui fait pousser des cris d'orfraie! Ça ne fonctionne pas comme ça! A un moment donné, nous devons assumer notre responsabilité. La Ville est responsable de n'avoir rien fait pendant toutes ces années et d'avoir accepté la convention de subventionnement malgré cette sous-location avec un loyer trop bas, compte tenu de l'emplacement de la buvette. C'était pourtant un secret de Polichinelle!

Pour toutes ces raisons, nous soutiendrons le maintien d'une subvention de 50 000 francs en 2022 pour l'Association des usagers des Bains des Pâquis. En ce qui concerne la baisse de la subvention de la GESDA proposée en compensation, il est évident que le Parti démocrate-chrétien soutient la Genève internationale, le multilatéralisme et toutes les initiatives menées dans ce sens. Toutefois, cette fondation a un budget de 10 millions de francs, dont 6 millions de francs provenant de la Confédération et 100 000 francs du Canton, sans oublier l'apport de différents donateurs. Ce qu'elle attend donc de la part de la Ville est un soutien symbolique, car ce ne sont pas nos 100 000 francs qui la font tourner. Au Parti démocrate-chrétien, nous considérons que, même en abaissant de 100 000 à 50 000 francs la subvention de la GESDA, le soutien symbolique de la Ville est toujours là et reste tout à fait raisonnable.

Pourquoi acceptons-nous cette compensation? Eh bien, parce qu'il faut faire des choix et que vous avez refusé la suppression de postes complètement inutiles, Mesdames et Messieurs, par exemple celui d'architecte pour les crèches. C'est ainsi qu'on en arrive à une situation comme celle de maintenant. Il faut soutenir les prestations à la population. Typiquement, l'Association des usagers des Bains des Pâquis est vraiment appréciée par les Genevois de tous les milieux et de tous les âges et elle est importante dans leur vécu. Je pense donc qu'elle mérite cet effort de notre part qui consiste à lui octroyer 50 000 francs pris dans la subvention de la GESDA. Je vous remercie donc de soutenir cet amendement des Verts. (*Applaudissements.*)

M. Luc Barthassat (MCG). Mesdames Messieurs, chers collègues, suite au rapport d'audit de la Cour des comptes qui a un peu défrayé la chronique, on a vu émerger le sommet de l'iceberg d'une gestion plus que douteuse aux Bains des Pâquis. Je précise que j'en suis un adepte depuis de nombreuses années, j'y ai même travaillé! J'aurai donc le respect de ne pas dire certaines choses que j'avais déjà constatées à l'époque. Enfin bref... Comme par hasard, pas de cartes de crédit à la buvette, soi-disant à cause de problèmes d'humidité, ce qui laisse entendre que tout se règle en liquide, souvent sans tickets de caisse, ceux-ci n'apparaissant même pas dans les notifications de l'établissement censé les distribuer.

Je crois qu'il est plus que temps que l'Association des usagers des Bains des Pâquis fasse le ménage, malgré le fait que la Ville n'a pas assumé ses responsabilités après le fameux rapport du Contrôle financier en 2009 – et cela, à cause d'histoires qu'il vaut mieux ignorer, car il y a là-bas des acoquinements entre certaines personnes qui couvent depuis longtemps. Mesdames et Messieurs, on ne peut pas subventionner aujourd'hui ce que je qualifierais non pas de pseudo petites magouilles, mais quand même de combines et de gestion calamiteuse et totalement anormale.

Chacun doit prendre ses responsabilités, d'autant plus que la buvette fait un chiffre d'affaires de 8 millions de francs, avec des frais pas aussi excessifs que ça. Tout le monde est tellement bien payé, aux Bains des Pâquis! Les intéressés le disent eux-mêmes, c'est au point qu'ils peuvent encore se faire offrir des massages. J'en passe, et des meilleures!

Mesdames et Messieurs, le sérieux de notre assemblée doit faire que les deniers de la République et de la Ville de Genève soient bien utilisés. Pour ces raisons, le Mouvement citoyens genevois s'opposera aujourd'hui à cette subvention qui cautionne en fait une comptabilité plus que douteuse et calamiteuse. Ce que nous pouvons vous demander de faire, c'est de voter non à cet amendement. Que les responsables de l'Association des usagers des Bains des Pâquis assument, puisqu'on leur a demandé depuis de nombreuses années de faire le ménage et de présenter une comptabilité transparente à 100%, si ce n'est plus. Nous espérons que, cette fois, le Conseil administratif et les personnes compétentes iront mettre leur nez dans la gestion des Bains des Pâquis, avant que la Cour des comptes ne revienne avec un troisième rapport pour nous mettre au courant de choses qui risquent de dépasser les normes acceptables.

Mis aux voix, l'amendement 40 est refusé par 36 non contre 30 oui (6 abstentions).

5. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

6. Interpellations.

Néant.

7. Questions écrites.

Néant.

Le président. Je lève la séance et vous donne rendez-vous à 22 h 15, Mesdames et Messieurs.

Séance levée à 22 h 05.

SOMMAIRE

1. Exhortation	4856
2. Communications du Conseil administratif	4856
3. Communications du bureau du Conseil municipal	4856
4. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances et des commissions spécialisées chargées d'examiner le projet de budget 2022 (PR-1470 A/B/C/D). Suite du deuxième débat	4857
5. Propositions des conseillers municipaux	4889
6. Interpellations	4889
7. Questions écrites	4889

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Isabelle Roch-Pentucci